



Aperçu de l'évolution des recettes et des dépenses

Date: 30.06.2021

1 Recettes totales

Les estimations des recettes prennent en compte les recettes des premiers mois de l'année 2021, ainsi que les dernières prévisions conjoncturelles du groupe d'experts de la Confédération publiées le 15 juin 2021.

En 2021, on s'attend, selon les dernières estimations de juin, à 76,1 milliards de recettes ordinaires, soit 4,1 milliards de plus qu'en 2020 (+ 5,7 %). Cette croissance est principalement due à l'évolution favorable de l'impôt fédéral direct (+ 1,9 milliard) et à la reprise de la TVA et des autres impôts sur la consommation après la crise du coronavirus (+ 1,2 milliard). Dans le budget 2022, les recettes totales de la Confédération se montent à 78,6 milliards, soit 2,5 milliards de plus que l'estimation pour 2021 (+ 3,3 %). Cette progression est principalement due à l'impôt anticipé (+ 1,1 milliard) qui, une fois la crise du coronavirus passée, devrait retrouver des niveaux élevés.

Tableau 1: Évolution des recettes

En milliards de francs	Compte 2020	Budget 2021	Estimation 2021	Budget 2022	TC E21-B22	TC B21-B22
Recettes totales	72.0	75.8	76.1	78.6	3.3%	3.8%
Recettes fiscales	67.1	71.1	70.7	73.1	3.4%	2.8%
IFD sur le bénéfice	12.1	12.5	13.6	13.7	0.9%	10.1%
IFD sur le revenu	12.0	11.9	12.4	12.5	1.0%	5.6%
Impôt anticipé	5.2	7.9	6.0	7.1	17.6%	-10.5%
Droits de timbre	2.4	2.2	2.3	2.1	-7.8%	-3.9%
Taxe sur la valeur ajoutée	22.1	22.8	22.7	23.5	3.6%	3.0%
Autres impôts à la consommation	8.0	8.4	8.3	8.4	1.5%	-0.1%
Recettes fiscales diverses	5.3	5.4	5.5	5.8	5.5%	6.1%
Recettes non fiscales et extraordinaires	4.9	4.7	5.4	5.6	2.9%	17.9%

TC: taux de croissance

Impôt sur le bénéfice des entreprises. En 2021, les recettes devraient augmenter de 12 %, puis en 2022 de 2,9 %. À noter que les recettes d'une année budgétaire (par exemple 2021) proviennent principalement de l'année fiscale précédente (2020). L'impôt sur le bénéfice ne connaît donc pas la crise. En effet, les recettes entrées depuis le début de l'année ont fortement augmenté, ce qui a été pris en compte dans les estimations. Cela tend à montrer que les entreprises payant une grande part de l'impôt sur le bénéfice au niveau fédéral ne sont pas ou peu touchées par la crise.

Impôt sur le revenu des personnes physiques. Les estimations se basent sur l'évolution des revenus des ménages, qui devraient augmenter de 1,2 % pour la période fiscale 2020 et 2021 (recettes 2021 et 2022). Les transferts de l'État aux ménages, par exemple l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, sont pris en compte. Ces transferts ont permis aux revenus des ménages de ne pas s'effondrer durant la crise.

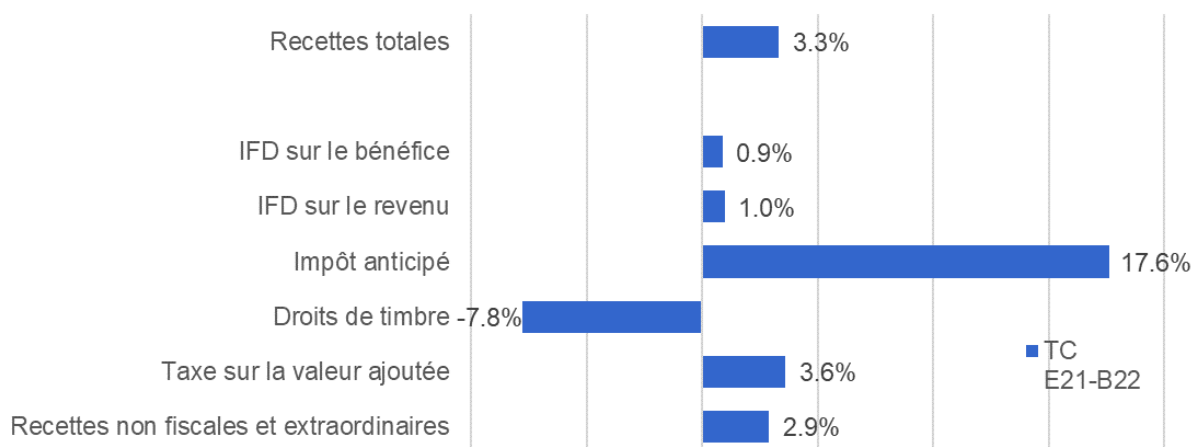
Impôt anticipé. En 2020, les recettes ont chuté de 3,1 milliards pour s'établir à 5,2 milliards. En 2021, les versements de dividendes devraient aussi rester faibles. Le revenu brut ne devrait donc pas dépasser 30 milliards (2020: 30,5 milliards). En supposant que 20 % de ce montant reste à la Confédération, les recettes nettes sont estimées à 6 milliards en 2021. Sur la base du résultat 2020 et l'estimation 2021, le modèle d'estimation donne des recettes de 7,1 milliards pour 2022. Les niveaux exceptionnels d'avant-crise, environ 8 milliards entre 2017 et 2019, ne devraient pas être atteints.

Droits de timbre. Suite à la décision du parlement du 18 juin 2021, l'abolition du droit de timbre d'émission a été prise en compte dans les estimations à partir de 2022; c'est pourquoi les recettes diminuent.

Taxe sur la valeur ajoutée. Les recettes de la TVA suivent en principe le développement du produit intérieur brut nominal. En 2022, elles augmentent de 3,6 % par rapport aux estimations de 2021 (PIB nominal corrigé des événements sportifs: 3,8 %). La réforme AVS 21 est prise en compte dans les estimations à partir de 2023.

Recettes non fiscales. Le bénéfice porté au bilan de la Banque nationale suisse étant actuellement très élevé (96,9 milliards à la fin de l'exercice 2020), un montant maximal de 6 milliards est distribué à partir de 2021 au titre du bénéfice en vertu de la nouvelle convention conclue le 29 janvier 2021, dont 2 milliards sont destinés à la Confédération (1,3 milliard en 2020). Conformément à la décision du Conseil fédéral concernant la réduction de la dette due au coronavirus, une part de 1,3 milliard de ce montant sera comptabilisée chaque année à titre extraordinaire.

Figure 1: Variation des recettes B 2022 par rapport aux estimations 2021



2 Dépenses totales

Dans le budget 2022, les dépenses totales se montent à 78 milliards, dont environ 1,2 milliard est inscrit au titre des mesures contre la pandémie de COVID-19. Sur ce dernier montant, près de 1 milliard est porté au budget à titre extraordinaire. Abstraction faite des dépenses liées à la crise du coronavirus, elles croissent de 1,6 milliard, soit 2,1 %, par rapport aux dépenses budgétisées pour 2021. À l'exception du domaine de l'agriculture, qui affiche une stagnation, la croissance des dépenses concerne tous les groupes de tâches.

Tableau 2: Évolution des dépenses par groupe de tâches

en milliards de francs	Compte 2020	Budget 2021*	Budget 2022	TC 21-22
Dépenses totales par groupe de tâches	87.8	82.0	78.0	-4.8%
<i>sans les dépenses liées à la crise du coronavirus</i>	72.8	75.3	76.9	2.1%
Relations avec l'étranger	3.8	3.6	3.7	0.8%
<i>sans les dépenses liées à la crise du coronavirus</i>	3.5	3.6	3.7	0.8%
Sécurité	6.4	6.3	6.4	1.4%
<i>sans les dépenses liées à la crise du coronavirus</i>	6.4	6.3	6.4	1.4%
Formation et recherche	8.1	8.3	8.5	2.3%
<i>sans les dépenses liées à la crise du coronavirus</i>	8.1	8.3	8.5	2.3%
Prévoyance sociale	36.3	26.4	24.5	-6.9%
<i>sans les dépenses liées à la crise du coronavirus</i>	23.3	24.2	24.5	1.6%
Trafic	10.1	10.9	10.4	-4.2%
<i>sans les dépenses liées à la crise du coronavirus</i>	9.7	10.1	10.3	2.1%
Agriculture et alimentations	3.7	3.7	3.7	-0.1%
<i>sans les dépenses liées à la crise du coronavirus</i>	3.7	3.7	3.7	-0.1%
Finances et impôts	10.5	11.1	11.4	2.7%
<i>sans les dépenses liées à la crise du coronavirus</i>	10.5	11.1	11.4	2.7%
Autres groupes de tâches	8.9	11.7	9.5	-19.1%
<i>sans les dépenses liées à la crise du coronavirus</i>	7.6	8.0	8.4	4.6%

TC: Taux de croissance

* État: arrêté fédéral du 16.12.2020. Les chiffres ne tiennent pas compte des mesures COVID d'un montant de quelque 18 milliards et d'autres dépenses approuvées dans le cadre des suppléments la et I.

- Les dépenses au titre des **relations avec l'étranger** augmentent de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent. Alors que davantage de ressources sont prévues pour la coopération multilatérale au développement, on s'attend à une baisse des dépenses en matière de relations politiques (diminution des prêts destinés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales).
- La progression des dépenses consacrées à la **sécurité** (+ 1,4 %) est due aux ressources supplémentaires destinées aux programmes d'armement et à la cybersécurité. En parallèle, les dépenses destinées au système national d'échange de données sécurisé (SEDS) s'accroissent.
- Dans le domaine de la **formation** et de la **recherche**, la hausse de 2,3 % découle en premier lieu des contributions fédérales au domaine des écoles polytechniques fédérales, au Fonds national suisse et aux programmes de recherche européens. Par ailleurs, des fonds sont budgétisés pour l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers (contre-projet à l'initiative sur les soins infirmiers).
- Les dépenses consacrées au domaine de la **prévoyance sociale** augmentent de 1,6 % par rapport à l'année précédente, abstraction faite des dépenses liées au coronavirus. Alors que les prestations de la Confédération en faveur de l'assurance-vieillesse (+ 309 millions), de l'assurance-invalidité (+ 106 millions) et des prestations complémentaires (+ 64 millions) progressent, les dépenses destinées au domaine de la

migration diminuent de près de 107 millions, car un nombre peu élevé de demandes d'asile est attendu.

- Abstraction faite des dépenses liées au coronavirus, les dépenses consacrées au **trafic** croissent de 2,1 %. Cette évolution est due à des facteurs divergents. D'une part, les dépenses en faveur de la circulation routière régressent (- 73 millions), car l'apport au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) diminue par suite de la baisse des recettes (notamment de l'impôt sur les huiles minérales). D'autre part, les dépenses en faveur du trafic ferroviaire et des transports publics augmentent (+ 275 millions).
- Les dépenses consacrées à l'**agriculture** et à l'**alimentation** restent stables au niveau de l'exercice précédent (- 0,1 %).
- Dans le groupe de tâches **finances et impôts** (+ 2,7 %), les parts de recettes de la Confédération revenant à des tiers s'accroissent (+ 122 millions), en raison de l'évolution positive du produit de l'impôt fédéral direct (+ 408 millions). Parallèlement, les parts des cantons au produit de l'impôt anticipé baissent respectivement de 84 millions. En outre, les dépenses liées au remboursement de la TVA perçue sur les redevances de réception de radio et de télévision (effet spécial enregistré l'année précédente) ne se retrouvent plus au budget 2022 (- 186 millions). Les dépenses d'intérêts de la Confédération augmentent de 43 millions. Les mesures d'atténuation temporaires fixées par la loi pour amortir les conséquences financières de la réforme de la péréquation financière augmentent de 120 millions en 2022.
- Les **autres groupes de tâches** enregistrent une hausse de 4,2 %, abstraction faite des dépenses liées au coronavirus. Leur croissance s'explique principalement par le relèvement du taux de la taxe sur le CO₂, qui passe de 96 à 120 francs par tonne de CO₂ et par la hausse des ressources destinées au programme Bâtiments qui en résulte (+ 61 millions) et par celle des montants redistribués à la population et aux entreprises (+ 192 millions).

Dépenses consacrées à la lutte contre la pandémie de COVID-19 dans le budget 2022

Trafic

- Recapitalisation de Skyguide: 100 millions

Autres groupes de tâches

- Acquisition de vaccins (à titre extraordinaire): 550 millions
- Financement de pertes sur cautionnement liées aux crédits de transition COVID-19 (à titre extraordinaire): 400 millions
- Bouclier de protection destiné aux manifestations publiques: 60 millions
- Mesures cantonales pour les cas de rigueur destinées aux entreprises: 32 millions
- Financement de pertes sur cautionnement, start-up: 12 millions
- Médicaments et prestations vaccinales: 7,5 millions
- Contribution à la protection de la santé et à la prévention: 1,6 million
- Charges de fonctionnement de l'Office fédéral de la santé publique (8,8 millions), du Secrétariat d'État à l'économie (6,7 millions) et de l'Office fédéral de la statistique (1,8 million)

Figure 2: Variation des dépenses par groupe de tâches (écart en % B2022/B2021)

